

# PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2023

L'an Deux Mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel Communautaire – 9 Rue du Maréchal Juin à THOUROTTE sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

Il est procédé à l'appel nominal des délégués :

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, TASSIN, BONNARD, PASTOT, Mmes BALITOUT, DRELA, FONTAINE, VANDEMBROM, DACQUIN, DAUMAS, FRETE, MM. BEURDELEY, LETOFFE, BOURDON, SELLIER, PIAR, DROUET, POTET, BONNETON, DERE, LEFEVRE, JOLY, Mmes BACONNAIS, GRANDJEAN, VANPEVENAGE.

**ETAIENT REPRESENTES :** Monsieur SERVAIS qui avait donné pouvoir à Monsieur DROUET, Monsieur CUELLE qui avait donné pouvoir à Monsieur LEFEVRE, Madame PIHAN GAUMET qui avait donné pouvoir à Monsieur BEURDELEY, Madame MONFORT qui avait donné pouvoir à Madame FRETE, Monsieur RICARD qui avait donné pouvoir à Madame DRELA.

**ABSENTS :** Monsieur IBRAN.

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :** M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal.

**SECRETAIRE DE SEANCE:** Mme DRELA Geneviève.

Les conditions de quorum sont remplies.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la séance du 6 février 2023.

Ce dernier est adopté à la majorité avec une abstention, Monsieur DERE.

Monsieur le Président laisse la parole aux responsables de secteur de Pôle Emploi pour une présentation des chiffres de l'année 2022 et des ambitions 2023.

Le but de la présentation est de donner quelques chiffres concernant la situation à l'échelle du département et le territoire de la CC2V, ainsi que sur l'actualité.

Les secteurs qui recrutent (niveau Départemental) :

- santé et action sociale
- arts, spectacles et activités récréatifs (Parcs d'attraction)
- services administratifs et de soutien (comptable, gestion administrative)

Les secteurs en tension :

- Transport
- Services à la personne
- Santé
- Commerce
- Bâtiment
- Hôtellerie/restauration

Les statistiques de Pôle Emploi sont issues de différents domaines (déclarations de fin de mois, offres d'emplois, enquêtes BMO).

*(voir rapport joint)*

## I Administration Générale

### ① Assemblée

#### 1.1 Proposition d'expropriation dans le cadre des travaux du Canal Seine Nord Europe (CSNE)

Monsieur le Président explique que la Société du Canal Seine-Nord Europe a fait parvenir une proposition d'indemnisation pour des parcelles appartenant à la Communauté de Communes des Deux Vallées (étangs de Le Plessis Brion, desserte industrielle de Ribécourt-Dreslincourt...).

La société du canal propose une indemnisation de 41 552€ répartis comme suit :

#### Proposition indemnitaire pour dépossession foncière à la Communauté de Communes des Deux Vallées

Désignation cadastrale			Indemnités					
Commune	Parcelle	Emprise	Principale	Remploi	Peuplement	Libération	Sujétions	Total
LE PLESSIS-BRION	A276 devenue A979	919 m <sup>2</sup>	1 838.00 €	91.90 €	340.03 €	199.55 €	324.98 €	2 794.47 €
LE PLESSIS-BRION	A277 devenue A981	7 768 m <sup>2</sup>	15 536.00 €	776.80 €	2 874.16 €	1 686.74 €	2 746.98 €	23 620.68 €
RIBECOURT-DRESLINCOURT	ZB15 devenue ZB53	152 m <sup>2</sup>	304.00 €	15.20 €		33.01 €	53.75 €	405.96 €
RIBECOURT-DRESLINCOURT	ZB16 devenue ZB55	694 m <sup>2</sup>	1 388.00 €	69.40 €		150.70 €	245.42 €	1 853.51 €
RIBECOURT-DRESLINCOURT	ZB54 devenue ZB377	74 m <sup>2</sup>	148.00 €	7.40 €		16.07 €	26.17 €	197.64 €
RIBECOURT-DRESLINCOURT	ZB56 devenue ZB379	2 943 m <sup>2</sup>	5 886.00 €	294.30 €		639.04 €	1 040.73 €	7 860.07 €
THOUROTTE	ZC78	4 240 m <sup>2</sup>	848.00 €	42.40 €	1 414 €	920.67 €	1 499.38 €	4 724.46 €
PIMPRESZ	ZD91	36 m <sup>2</sup>	72.00 €	3.60 €		7.82 €	12.73 €	96.15 €
<b>TOTAL</b>								<b>41 552.93 €</b>

Monsieur le Président précise que la CC2V aimerait acquérir, par voie d'échanges, des parcelles en compensation comme évoqué avec la société de projet et les services de la SAFER.

Concernant la possibilité d'échanges, Monsieur DE SMET indique qu'une proposition est parvenue récemment pour une parcelle d'une surface de 1,6 ha (ref A278). Elle présente un intérêt environnemental, confirmé par le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France.

Cependant, la CSNE demande de valider notre intérêt pour celle-ci afin d'en faire part à la SAFER.

Le Conseil Communautaire vote, à l'unanimité, la proposition d'indemnisation et valide l'intérêt d'un échange de la parcelle A278.

## 1.2 Liste des marchés notifiés au 15 mars 2023

Monsieur le Président informe l'assemblée des marchés passés par la Communauté de Communes, à savoir :

INDICATIONS OBLIGATOIRES				INDICATIONS FACULTATIVES		
Objet	Date du marché	Attributaires	CP attributaire	Ville	Durée du marché	Montant du marché
Location de cinq copieurs et le service de maintenance correspondant	17/11/22	REX ROTARY	60610	LA CROIX ST OUEN	4 ANS A COMPTER DU 01/12/2022	<p>LOCATION 5 copieurs pour 4 ans : 20 710,72€ HT</p> <p>prix unitaire copie noir et blanc : 0,003 € HT</p> <p>prix unitaire copie couleur : 0,025 € HT</p> <p>prix inclus la fourniture des consommables</p>
<p>SERVICES D'ASSURANCES POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX VALLEES - 6 LOTS</p> <p>lot 1 : dommages aux biens et des risques annexes</p> <p>lot 2 : responsabilités et risques annexes</p> <p>lot 3 : véhicules à moteur et risques annexes</p> <p>lot 4 : protection fonctionnelle des agents et des élus</p> <p>lot 5 : prestations statutaires</p> <p>lot 6 : navigation</p>	20/12/22	<p>lot 1 : GROUPAMA VAL DE LOIRE</p> <p>lot 2 : BRY ASSURANCE S / GROUPAMA VDL</p> <p>lot 3 : GROUPAMA VAL DE LOIRE</p> <p>lot 4 : SMACL ASSURANCE S</p> <p>lot 5 : CIGAC / GROUPAMA VDL</p> <p>lot 6 : CAP MARINE / MS AMLIN</p>	<p>lot 1 : 45166</p> <p>lot 2 : 60200</p> <p>lot 3 : 92184</p> <p>lot 4 : 79031</p> <p>lot 5 : 69338</p> <p>lot 6 : 76235</p>	<p>lot 1 : OLIVET</p> <p>lot 2 : COMPIEGNE</p> <p>lot 3 : ANTONY</p> <p>lot 4 : NIORT</p> <p>lot 5 : LYON</p> <p>lot 6 : BOIS GUILLAUME</p>	4 ANS A COMPTER DU 01/01/2023	<p>lot 1 : 1 668,11 € HT/an</p> <p>lot 2 : 3 792,24 € HT/an + 1 474€ HT/an (PSE1 protection juridique)</p> <p>lot 3 : 3 720,82 € HT/an + 327,65€ HT (PSE1 bris de machines)</p> <p>lot 4 : 209,40 € HT/an</p> <p>lot 5 : 38 274,02 € HT/an (CNRACL) - 4 501,15 € HT (IRCANTEC)</p> <p>lot 6 : 7 600,40 € HT /an</p>

AMENAGEMENT DE PARKING D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT DE CAR ET DE SANITAIRES POUR LE MUSEE DE LA BATELLERIE	22/12/2 2	INGESSIA (cotraitant 1) ACTE 2 PAYSAGE (cotraitant 2)	02140 67210	VERVINS OBERNAI	18 MOIS à compter de la notification	TRANCHE FERME 36 490€ HT  TRANCHE OPTIONNELLE 1 OPC : 1 780 € HT  TRANCHE OPTIONNELLE 2 SSI : 712 € HT
SUIVI-ANIMATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) DE LA CC2V	24/02/2 3	COTRATANT 1 UNION TERRITORIAL E SOLIHA HDF COTRATANT 2 SOLIHA SOMME	59000 80000	LILLE AMIENS	3 ANS renouvelable tacitement 2 fois 1 an	316 280,00 €
FOURNITURE DE BACS ET PIECES DETACHEES POUR LA COLLECTE DES DECHETS VEGETAUX ET MENAGERS POUR LE TERRITOIRE DE LA CC2V Lot 1 : bacs de 80 litres à 340 litres lot 2 : bacs de 500 litres	09/03/2 3	lot 1 : CONTENUR lot 2 : CONTENUR	69009	LYON	2 ANS renouvelable tacitement 1 fois 1 an	MARCHE A BONS DE COMMANDE AVEC UN MAXIMUM LOT 1 : 170 000HT - LOT 2 : 40 000 HT pour toute la durée du marché

## ② Finances

### 2.1 Vote du taux de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires

Monsieur DE SMET rappelle que lors du Conseil Communautaire du 6 février 2023, les élus ont été invités à se prononcer sur le maintien de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires à 6.84% tel qu'il l'était avant la réforme.

Un second taux concernait les logements vacants. Compte tenu du manque d'éléments disponibles à cette date, il avait été convenu de fixer le taux à 0% pour l'année 2023 et de débattre du sujet une fois en possession d'éléments.

Il indique que le 14 mars 2023, les services de la CC2V ont reçu l'état financier 1259 qui faisait apparaître un manque à gagner pour la collectivité de 46 639 euros pour l'année 2023, si le taux restait à 0%. En effet, ce taux avait été appliqué à la fois sur les résidences secondaires et les logements vacants. Monsieur DE SMET précise qu'il dispose aujourd'hui des éléments complémentaires sur les logements vacants.

L'INSEE a recensé 675 logements vacants sur le territoire. Actuellement, seulement 26 ont été déclarés comme tels aux services fiscaux pour une recette d'environ 6 000 €.

Compte tenu des nouveaux éléments, il est proposé aux élus de se prononcer une nouvelle fois sur les taux de la taxe d'habitation et particulièrement sur les logements vacants.

Monsieur le Président pense qu'il est compliqué de taxer les logements vacants. Ce peut concerner des personnes placées, une succession compliquée... et cela est difficile à évaluer.

Madame DAUMAS indique qu'il ne lui semble pas juste de taxer les 26 logements sur 675 alors que ces personnes agissent selon les règles.

Après discussion, le Conseil Communautaire décide des taux des taxes comme suit :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties	8.69 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	24.92 %
Taux Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	7.31 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires « Taxe d'habitation additionnelle »	6.84 %
Taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)	0 %

## II Environnement

### 1.1 SPANC - Renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes du Pays des Sources

Monsieur TASSIN rappelle que, depuis avril 2017, la CC2V a mis en place le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Il s'adresse aux habitations non raccordées à un réseau public de collecte des eaux usées.

Le service effectue un contrôle des installations tous les 4 ou 8 ans. Il contrôle également les installations neuves et les réhabilitations. Environ 120 habitations sont concernées. Compte tenu de nos besoins ponctuels, la CC2V avait passé une convention avec la Communauté de Communes du Pays des Sources pour la mise à disposition d'un agent pour ces contrôles.

La charge de travail estimée est de l'ordre de 15 à 20 demi-journées par an.

Il est proposé un renouvellement de la convention avec un ajustement du montant par rapport aux frais réels. Le nouveau montant s'élèverait à 95€ pour une demi-journée (contre 75€ auparavant).

La présente convention est prévue pour une durée de 5 ans, à compter d'avril 2023 jusqu'au 31 mars 2028 inclus.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler la convention avec la Communauté de Communes du Pays des Sources.

## III Tourisme

### 1.1 Chemin de randonnée « *Mélicocq* » - Demande d'inscription au PDIPR et demande de subvention au Département

Madame BACONNAIS explique que, dans le cadre de la politique de développement Touristique et de valorisation Patrimoniale, il est envisagé la création d'un nouveau chemin de randonnée et d'interprétation sur Mélicocq,

Il est proposé d'inscrire ce circuit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) et de solliciter une aide financière auprès du Département selon le plan de financement suivant :

- Coût de l'opération : 8 530 € HT, soit 10 236.14 € TTC
- Conseil Général : 50% : 4 265 € HT
- Autofinancement CC2V : 50% : 4 265 € HT

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'inscrire le chemin de randonnée et d'interprétation sur la commune de Mélicocq comme chemin de randonnée au PDIPR et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50% du montant total HT.

### 1.2 Chemin de randonnée « *Sur les pas du soldat Léopold Maréchal* » - Demande d'inscription au PDIPR et demande de subvention au Département

Madame BACONNAIS explique qu'un deuxième sentier verra également le jour en 2023 sur Machemont et Chevincourt.

Il est également proposé d'inscrire ce circuit au PDIPR et de solliciter une aide financière auprès du Département selon le plan de financement suivant :

- Coût de l'opération : 3 066.17 € HT, soit 3 679.40 € TTC
- Conseil Général : 50% : 1 533 € HT
- Autofinancement CC2V : 50% : 1 533 € HT

Monsieur DE SMET précise que le service Tourisme a de très bons retours de l'antenne locale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre, notamment sur leur entretien.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'inscrire le chemin de randonnée et d'interprétation « *sur les pas du soldat Léopold Maréchal* » comme chemin de randonnée au PDIPR et sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50% du montant total HT.

### **1.3 Demande de subvention pour les travaux de sécurisation aux carrières de Montigny**

Madame BACONNAIS rappelle que, depuis 2012, la CC2V verse à l'association « *la Machelmontoise* » une subvention afin de mener des travaux de sécurisation des carrières de Montigny à Machelmont.

Par ailleurs, tous les deux ans le bureau d'études IGECAV est missionné pour réaliser des expertises sécurité afin de connaître l'évolution du site.

Un contrôle a été réalisé en mars dernier.

En 2023, l'association mènera donc les travaux suivants :

- Réalisation d'un pilier de sécurité dans une galerie, soutien aux abords du circuit visite
- Travaux de sécurisation des plafonds, purgeage
- Participation à la finalisation de la fermeture de la salle du Mess.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de verser à l'association « *La Machelmontoise* » une subvention d'un montant de 16 000 € correspondant à la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Président indique qu'il est un peu inquiet car, à certains endroits, les agriculteurs cultivent encore la terre alors qu'il n'y a que 2 mètres d'épaisseur.

Il est important de sécuriser le site.

Monsieur BONNARD constate que la principale problématique est que la CC2V n'est pas propriétaire du site.

Monsieur DE SMET précise que l'on travaille depuis plusieurs mois avec le CAUE et la SAO sur la définition du périmètre. Ce dernier a été réduit et une réunion aura lieu prochainement avec la SAO et les propriétaires identifiés. A la suite de quoi, les démarches pour une Déclaration d'Utilité Publique pourra être lancée.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 16 000€ à l'association pour la réalisation des projets ci-dessus énoncés.

### **1.4 Mise à disposition du bateau l'Escapade**

Madame BACONNAIS explique que Pôle Emploi souhaite organiser une journée de promotion des métiers liés aux travaux du canal Seine Nord Europe dédiée aux demandeurs d'emploi. Elle devrait avoir lieu le 6 juin 2023 à Longueil-Annel.

Comme évoqué lors de la définition des tarifs 2023 du bateau promenade, il est proposé une mise à disposition gratuite du bateau pour une croisière aux abords du chantier lors d'une visite organisée durant la matinée.

Le Conseil Communautaire y est favorable à l'unanimité.

## **IV Petite enfance/Jeunesse**

### **1.1 Signature d'une convention de partenariat avec la ville de Thourotte**

Madame VANPEVENAGE demande au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la ville de Thourotte pour l'utilisation, par le collège, des sites communaux (piscine Georges Bonichot et gymnase Courtil Muret).

Cette convention a pour but de permettre et de favoriser la pratique sportive des collégiens dans des structures adaptées, entretenues et avec du personnel qualifié nécessaire à la bonne pratique sportive.

Cette convention intervient dans le cadre de l'aide aux collégiens du territoire et permet à la CC2V de participer au fonctionnement de la piscine et du gymnase au prorata des heures mises à disposition.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de reconduire la convention de partenariat et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

## **V Développement économique**

### **1.1 Convention de partenariat avec Initiative Oise Est**

Monsieur LETOFFE précise que l'association Initiative Oise Est a pour objet de favoriser, de soutenir et d'accompagner, notamment par une aide financière ou technique, la création d'entreprises sur les territoires de l'Est du Département de l'Oise, adhérents de l'association.

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat pour l'année 2023.

Le montant au titre de l'année 2023 s'élève à 19 555.00 €.

A titre d'information, pour l'année 2022, Initiative Oise Est a distribué 149 000 € d'aides dont 76500 € de prêts d'honneur (création d'une nouvelle entreprise sur le territoire ou reprise).

Au niveau de la pépinière d'entreprises le taux de remplissage est de 90%.

L'objectif de la CC2V est de conserver les locataires sur le territoire après leur départ et cela est difficile. Un recensement des locaux, bureaux, ateliers sur le territoire ne serait pas inintéressant. Parfois, seulement 20m<sup>2</sup> suffisent à leurs besoins.

Monsieur DE SMET rappelle que la CC2V travaille sur l'application du SIG du Compiègnais (en cours de développement). Le recensement sera plus facile. Il sera possible d'indiquer les bâtiments occupés (fiches de contacts) et la vacance de bâtiments pourra être intégrée dans le SIG. Ces données pourraient ensuite être utilisées par les communes.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention avec Oise Est Initiative selon les modalités sus mentionnées.



## **VI Aménagement du territoire**

### **1.1 Convention financière 2023 entre la CC2V et l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées**

Monsieur PASTOT rappelle qu'à travers les conventions passées avec l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées, la CC2V bénéficie de moyens d'observation et d'évaluation dans les domaines de l'urbanisme et du développement territorial.

Pour l'année 2023, il est proposé de reconduire cette convention qui porterait notamment sur :

- La réalisation du bilan du SCoT de la CC2V
- La tenue des observatoires des friches d'activités et de l'habitat et du foncier
- La mise à jour de l'inventaire des zones d'activités

La participation financière de la CC2V s'élèvera pour l'année 2023 à 23 000 € selon le calendrier suivant :

- 50 % à la signature de la convention
- 50% au 1<sup>er</sup> décembre 2023

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer la convention avec l'Agence d'Urbanisme Oise les Vallées selon les modalités sus mentionnées.

## **V Questions diverses**

Madame la Procureure souhaiterait une nouvelle rencontre avec les élus de la CC2V. Une date sera programmée courant mai.

Une conférence des maires est programmée le 12 avril concernant le dispositif OPAH (présentation de l'équipe) et une conférence des maires le 10 mai sur le transfert de la compétence « *eau et assainissement* » en 2026.

La séance est levée à 19h55.